

SOCIAL

# LA BATAILLE CONTINUE MAIS PAS DANS LA RUE

**CHÂLONS ET SON AGGLOMÉRATION** La rencontre entre la collectivité et les représentants des agents territoriaux a abouti à un calendrier de travail. Autrement dit : la grève n'aura pas lieu.

**LES FAITS**

- La collectivité souhaite apporter des changements au régime des agents territoriaux après avoir été épinglée par la Chambre régionale des comptes. Ceux-ci s'y opposent.
- Hier, une délégation de représentants de la Ville, l'Agglo et le CCAS avait rendez-vous en mairie. En cas d'échec des négociations, ils étaient prêts à faire grève aujourd'hui.
- Les agents et la collectivité se sont mis d'accord sur un calendrier de nouveaux entretiens, service par service. L'appel à la grève est levé... pour le moment.

La sécurité de l'emploi ? « C'est fini dans la fonction publique, ça n'existe plus ça. » Pascal travaille pour la collectivité depuis vingt-trois ans et il a « vu la déchéance », dit-il. Alors le réaménagement annoncé du temps de travail (lire ci-dessous), ça l'a fait bondir. « On retourne 100 ans en arrière ! » C'est pour ça qu'il occupait la place Foch hier matin, avec quelque 150 autres agents de la fonction publique territoriale.



« Ce réaménagement ne dégradera pas les conditions de travail des agents »

René Doucet, adjoint au maire et vice-président de Châlons Agglo

Hommes et femmes de l'ombre, au total près de 1 400, qui gèrent la propreté, le fleurissement, l'état-civil ou les enfants des Châlonnais, et posent un même constat : « On est méprisés. » Ils étaient dans la démonstration de force sur le parvis tandis qu'à l'intérieur de la mairie, huit de leurs représentants bataillaient avec les délégués de la collectivité. Ni le maire, ni le président de l'Agglo n'étaient présents, « évidemment », souffle Sylvie Lagille, secrétaire générale CGT. « Les agents ne sont pas leur priorité ». René Doucet se fait le



En tenue de travail, entourés de camions et poids-lourds, avec quelques drapeaux et pancartes, une petite partie des agents territoriaux s'est rassemblée place Foch hier matin.

porte-parole de la collectivité et assure l'inverse : « Nous comprenons leurs craintes et essayons d'y répondre, mais nous devons nous conformer à la législation. » Entrés aux alentours de 10 heures dans l'hôtel de ville, les agents territoriaux n'en sont sortis que vers midi. « Bilan négatif », lâche la représen-

tante CGT devant une poignée de siens, les autres s'étant dispersés. Comme d'habitude, ponctue la voix de M. Pokora dans les haut-parleurs. Pas suffisamment toutefois pour que le syndicat maintienne son préavis de grève pour aujourd'hui. « On va attendre, voir ce que les agents pensent des propositions. »

La collectivité a d'abord décalé la date de mise en vigueur des changements. Du 1<sup>er</sup> janvier, elle passe au 1<sup>er</sup> juillet, une date fixée avant la mobilisation syndicale « pour trouver la meilleure organisation », précise René Doucet. Pas à cause des menaces de grève. Ensuite, Agglo, Ville et CCAS vont rencontrer par les représentants des

différents services « pour travailler sur le projet ». Rien que de très normal, continue leur porte-parole, « il fait un engagement plein et entier au personnel ». Un manifestant interrompt les choses autrement : « Ils veulent diviser pour au final faire péter le régime de tout le monde. »

## LES POINTS DE CRISPATION

Un rapport de la Chambre régionale des comptes, sur la gestion de l'Agglo de 2010 à 2015, a pointé un temps de travail et des congés non conformes à la loi. Le même régime s'applique à la Ville et au CCAS. La collectivité souhaite donc « réaménager » le temps de travail

- **La durée.** Aujourd'hui, les agents travaillent 1 568 heures par an au lieu des 1 607 prévues par la loi, conséquences de vieux accords sociaux. Il leur est proposé de passer à 1 649 heures annuelles, sur la base de 36 heures hebdomadaires. Soit 42 heures de travail en plus, compensées par 6 jours de RTT supplémentaires.
- **Les congés.** Terminés, les 29 jours de repos annuels, la

collectivité doit se mettre en règle et redescendre à 25, cinq fois le nombre de jours ouvrés. Les autorisations d'absences exceptionnelles doivent elles aussi être revues de la baisse mais les règles appliquées à l'État à ce sujet étant floues, les propositions ne sont pas finalisées.

- **Le temps.** « Recul des acquis » pour les agents territoriaux, « obligation légale » pour la collectivité : les deux parties peinent à parler la même langue. Elles ont toutefois la même échéance : le 12 octobre 2018, date à laquelle la Ville devra présenter en conseil municipal l'ensemble des dispositions prises pour répondre au rappel à la loi de la Chambre régionale des comptes.

## ZÉRO ÉCONOMIES, C'EST PROMIS

La première de ces rencontres aura lieu le 7 novembre et sera un bras de fer, avertissent les syndicalistes. Qui refusent de lâcher un pouce de terrain : « C'est l'équivalent de 80 temps plein qu'ils vont économiser, près de 1000 mois de salaire par an ! » Quand la collectivité assure, elle, que ces réaménagements ne lui feront au final pas gagner un centime. Dialogue de sourds. Et pourtant, « il faut aboutir à quelque chose qui donne satisfaction aux agents comme aux usagers ». L'hiver sera chaud. ■ MATHIEU BERTHELES